



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Lycée Général et Technologique  
Aristide BRIAND**

# **LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE ARISTIDE BRIAND**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
N°4  
DU 29 AVRIL 2025**

2 RUE PIERRE SÉMARD  
C.S. 73126 – 27031 EVREUX Cedex  
☎ 02.32.23.69.00  
E.MAIL : [ce.0270016W@ac-normandie.fr](mailto:ce.0270016W@ac-normandie.fr)

Nombre de membres titulaires : 30  
Nombre de présents titulaires : 21  
Quorum: 16

**Membres de l'établissement siégeant de droit :** M. Jean-Michel DIOT, M. Willy MARMOL, Monsieur Guillaume MARTIN, Mme Lila GHALI, Mme Annie VOGEL DDFPT,

**Représentants de la collectivité de rattachement :** Mme Emmanuelle TREMEL, représentants de la collectivité de rattachement en visio conférence

**Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation :** M. Benjamin GAUDRE, M. Olivier CARETTE, Mme Tiphane CARIDROIT, Mme Marion LEGROS, M. Martin LEPETIT, Mme Alexandra FOSSEY, Mme Annamaria GHINASSI, représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

**Représentants des personnels ATSS :** Mme Maryline BARGE, Mme Sophie DELABARRE et Mme Karine CHABRIDON (titulaires)

**Représentants des parents d'élèves :** DARRAIDOU BRIDEL Corinne, Mme KHERYS Rachida, Mme Karine JOLY (titulaires), Représentant des parents d'élèves

**Représentants des élèves :** Alexandre NIEBORAK, M. HUBLIER Antoine,

Membres excusés :

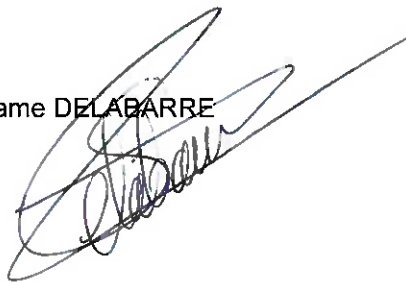
M. NARANCITH Camille, Mme Emmanuelle TREMEL représentants de la collectivité de rattachement  
M. Arnaud MABIRE, représentant l'EPN  
M. DELANOE Laurent, personnalité qualifiée  
M. JEAN PIERRE Frédéric, Mme LEGENTY Nathalie, représentants des parents d'élèves  
Mme ESPINASSE Claire, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation

Membres absents :

<u>Nature des questions traitées :</u>	Pages
I - CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
II - AFFAIRES FINANCIÈRES	3/9
III - ORGANISATION SCOLAIRE	10
IV - QUESTIONS DIVERSES	10

La secrétaire de séance

Madame DELABARRE



Le Proviseur

Jean-Michel DIOT



Monsieur le Proviseur, ouvre la séance à 18h, souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration. Il informe les membres du CA de la création d'un poste supplémentaire de CPE à titre définitif à compter de la rentrée 2025. Ce poste figurera donc au mouvement. La mesure d'attribution de moyens supplémentaires ayant un effet immédiat, un BMP de CPE à temps complet vient d'être mis en place jusqu'au 31 août.

A cette occasion, M. le Proviseur adjoint ajoute que les 2 enseignants absents depuis plusieurs semaines vont être remplacés suite à l'affectation de personnels contractuels.

Monsieur le Proviseur présente également les excuses des personnes empêchées. Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. M<sup>me</sup> Delabarre, membre élue, représentante des personnels ATSS, se porte volontaire.

Monsieur le Proviseur soumet l'ordre du jour à l'approbation des membres,

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

## I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24/02/25

Le procès-verbal de la séance du 24/02/2025, transmis par voie électronique, est soumis aux voix pour approbation.

Monsieur le Proviseur sollicite les membres pour approbation du procès-verbal.

Votants : 21

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 21

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2025/63

**Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.**

## II. AFFAIRES FINANCIERES

### A. ADOPTION DU COMPTE FINANCIER 2024 DU GRETA PORTES NORMANDES / VENTILATION DU RÉSULTAT D'EXERCICE

#### 1. Compte financier GRETA PN sur l'exercice 2024

Monsieur l'Agent comptable présente et commente le rapport dédié au compte financier pour l'année 2024 du GRETA Portes Normandes, dont le lycée Aristide BRIAND est l'établissement support, ainsi que les résultats de l'exercice budgétaire 2024 et le montant du fond de roulement.

**Recettes : 14 821 936,53 €** (17 106 969,33 € en 2023 / 14 634 787,87 € en 2022)

**Dépenses : 15 671 858,50 €** (15 806 912,02 € en 2023 / 16 353 392,42 € en 2022)

Différentiel opérations d'extourne : - 99 209,41 €

- Le résultat prévisionnel de gestion de l'exercice est déficitaire de **750 712,56 €** contre un excédent de 1 094 488,13 € en 2023. L'exercice 2024 aura été marqué par deux semestres aux résultats opposés sur le plan économique, soulignant la forte dépendance de la structure aux différents marchés Région. Ceci n'est pas propre au Greta Portes Normandes mais à l'ensemble du réseau des Greta voire des organismes de formations d'une manière générale.
- La majeure partie du déficit enregistré est la conséquence d'un troisième trimestre extrêmement faible en termes de facturation Région : seuls 967 010 € de factures émises (1,8 millions en 2023). À mettre en relation avec une masse salariale mensuelle qui oscille entre 600 et 650 000 € depuis septembre 2024. Le 4<sup>ème</sup> trimestre aura continué de confirmer cette tendance baissière avec une facturation Région de 1,8 millions d'euros à comparer aux 2,9 millions sur le même trimestre l'exercice précédent.
- Les charges de personnels se sont élevées à **8 873 500 €**, prestataires et vacataires inclus (7,6 millions pour les seuls personnels du GPN). Cela représente 176 salariés contractuels auquel s'ajoute les vacataires. La masse salariale a diminué de 1,5 millions d'euros sur un exercice complet. Il n'est plus possible de contraindre encore un peu plus ce poste de dépenses si ce n'est quelques aménagements à la marge. L'essentiel des efforts doit porter sur la nécessité de trouver de nouvelles sources de revenus.

## Analyse financière

- Le GRETA Portes Normandes observe une insuffisance d'autofinancement (IAF) de 1 000 646,65 € (résultat de l'exercice ajusté en fonction du montant des amortissements réels plus cette année de la reprise sur provisions pour risque). Cet indicateur est extrêmement important car il en résulte une nette augmentation de la valeur du fonds de roulement, ce qui redonne des marges de manœuvres à la structure.
- Une variation du fonds de roulement budgétaire de - 1 064 809,26 €, IAF à laquelle s'ajoute le montant des achats d'investissements réalisés sur fonds propres.
- Le fonds de roulement au 31/12/2024 s'établit à 3 849 098.97 € contre 4 913 908,25€ à la clôture de l'exercice précédent. Soit 89 jours de fonds de roulement contre 114 à la clôture de l'exercice précédent.
- Le besoin en fonds de roulement (BFdR) s'établit à - 34 027.81 €. La trésorerie est supérieure au montant du fonds de roulement.
- La trésorerie s'élève à 3 883 126.78 € contre 4 293 530,42 € un an auparavant. Soit 90 jours de fonctionnement.
- le taux de recouvrement est de 75.67 % contre 50.6% en 2023. C'est le rapport entre les recettes constatées et les encaissements effectifs. Cela démontre que les services financiers fonctionnent bien.

La baisse importante de la commande publique prouve que le GRETA reste tributaire des marchés de formations portés par la Région et actuellement plusieurs programmes de requalification professionnels sont bloqués par les entreprises en raison d'une situation économique instable.

Un plan de redressement sera proposé pour retrouver l'équilibre financier grâce à des groupes de travail qui seront mis en place prochainement.

Le Provisoire sollicite les membres du Conseil d'Administration pour l'adoption sans réserve du compte financier 2024 du GRETA Portes Normandes

Votants : 21	Abstentions : 7	Bulletins nuls : 0	
Pour : 14	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	<b>NT</b>

**Acte n°2025/59**

***La proposition est adoptée à la majorité des membres présents***

### 2. Affectation du Résultat au Fond de Roulement

Le Provisoire soumet au vote des membres du Conseil d'Administration l'affectation du résultat de l'exercice 2024 sur le compte de réserves « 10681 ».

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 21	Abstentions : 7	Bulletins nuls : 0	
Pour : 14	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	<b>NT</b>

**Acte n°2025/57**

***La proposition est adoptée à la majorité des membres présents***

### 3. Règlement intérieur du GRETA Portes normandes :

Le règlement intérieur du Greta portes normandes a été modifié lors de l'AG du 25/04/2025 au niveau de la partie concernant les procédures disciplinaires. Conformément aux dispositions de l'article R.421-55 du code de l'éducation et de la convention de groupement d'établissements (GRETA) 2021 des Portes normandes relatif aux groupements d'établissements validée par l'assemblée générale du 8 décembre le présent règlement intérieur comprend les dispositions relatives :

- aux règles de fonctionnement des instances,
- à l'organisation du GRETA des Portes Normandes
- à l'information des différents membres,
- aux règles disciplinaires relatives aux stagiaires.

La proposition est soumise aux votes

Votants : 21	Abstentions : 7	Bulletins nuls : 0	
Pour : 14	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	<b>T</b>

**Acte n°2025/53**

***La proposition est adoptée à la majorité des membres présents***

#### 4. GRETA PN : Versement de l'indemnité de fonctions pour la formation continue des adultes dans les GRETA (IFFCA)

Après avis de l'assemblée générale du GRETA en date du 25/04/2025, M. le proviseur présente aux membres du conseil d'administration l'enveloppe budgétaire réservée aux IFFCA, d'un montant global maximum de 170 000 Euros, soit 100% de taux de liquidation, ainsi que le mode de calcul permettant de déterminer pour les attributions individuelles pour les personnels bénéficiaires exerçant les fonctions référencées dans les textes suivants :

- Décret 2018-1174 du 18/12/2018 (articles 1, 2 et 3 du décret 2018-1174)
- Arrêté du 18/12/2018
- Circulaire DGESCO 2019171 du 27/11/2019 (et selon les modalités définies dans ces mêmes textes).

La proposition est soumise aux votes

Votants : 21	Abstentions : 7	Bulletins nuls : 0
Pour : 14	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

NT

Acte n°2025/51

*La proposition est adoptée à la majorité des membres présents*

#### 5. CONVENTIONS – CONTRATS DU GRETA PN :

- Adhésion Collège Molière au GRETA PN :

Monsieur l'Agent-comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation d'adhésion du collège Molière de l'Aigle au GRETA portes Normandes en signant la convention jointe.

La proposition est soumise aux votes :

Votant : 21	Abstentions : 7	Bulletins nuls : 0
Pour : 14	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n°2025/64

*La proposition est adoptée à la majorité des membres présents*

## B. ADOPTION DU COMPTE FINANCIER 2024 DU LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE / VENTILATION DU RÉSULTAT D'EXERCICE

### 1. Compte financier sur l'exercice 2024

Monsieur Willy MARMOL – Agent comptable informent les membres du Conseil d'Administration que le résultat budgétaire de l'exercice 2024 du LGT est déficitaire, il enregistre un résultat négatif de -22 900€ (- 173 080,84 en 2023 et - 29 476,94 € en 2022). La capacité d'autofinancement (résultat ajusté en fonction du montant des amortissements réels) est de **3 091.17 €** (contre une IAF de 139 053,60 € l'exercice précédent).

Le fonds de roulement disponible au 31/12/2024 représente 487 627.13 € contre 492 108,99 € à la clôture de l'exercice précédent. Il est donc en baisse de **487 627.13 €** (IAF + charges d'investissement sur fonds propres)

#### SERVICE AP

**Recettes : 196 413,68 €** (178 738,47 Euros en 2023)

**Dépenses : 237 758,44 €** (205 587,93 Euros en 2023)

Le service Activités Pédagogiques retrace la totalité des dépenses pédagogiques. Les principales recettes concernant ce service sont :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (Région) et dotation aux projets pédagogiques : 86 601 € et 19 164 €
- Les ressources propres liées à l'organisation de 2 voyages scolaires (échange franco-espagnol et Madrid)
- Les mobilités Erasmus : 31 350.73 €
- La taxe d'apprentissage (4 187,80 €) qu'il est nécessaire de développer pour compenser la perte de la subvention liée à l'accompagnement des projets pédagogiques

Les dépenses en AP représentent **11.62%** du volume du budget total 2024 de l'établissement.

Le service est déficitaire à hauteur de **41 344.76 €**, compensé par un prélèvement sur fonds de roulement. Sur l'exercice précédent il était déjà en déficit de 26 428.46€. Le budget 2025 a été construit d'ailleurs avec un déficit prévisionnel de **13 800 €**.

Ce déficit qui devient structurel résulte de nombreux projets de sorties qui ont lieu tout au long de l'année, 27 000 € en 2024 (30 000 € mobilisés au budget 2025).

Le niveau de fonds de roulement permet leur financement pour le moment, cependant sur le long terme il est difficile d'en être totalement assuré.

La dotation d'accompagnement aux projets pédagogiques (19 000 €) affectée exclusivement au financement des sorties a disparu en 2025 et les crédits d'État dans le cadre du dispositif « pass culture » risquent de l'être aussi. Le seul levier connu sur lequel l'établissement peut agir pour accroître ses sources de financement est donc la taxe d'apprentissage.

Les crédits liés à la **reprographie** restent à des niveaux élevés mais néanmoins en baisse : 51 000 € contre 55 000 € un an auparavant.

## SERVICE SRH

**Recettes : 575 838.02 €** (contre 569 425,92 € en 2023)

**Dépenses : 562 639.89 €** (contre 598 526,01 € en 2023)

Ce service retrace toute l'activité liée à l'exploitation du service de restauration et d'hébergement.

Le service clôture avec un résultat positif d'exploitation de +13 198.13€ (- 29 100.09 € en 2023).

Ces dernières années le déficit était devenu structurel. C'est le constat effectué par la chambre régionale des comptes lors de son contrôle (octobre 2023 à février 2024) et une prescription avait été adressée à l'établissement afin de mettre en œuvre les conditions du retour à l'équilibre.

Cela a pu être effectué grâce au travail conjoint du service de gestion et du nouveau chef de cuisine (M. Wing). L'exercice clôture sur un excédent tout en proposant un service de qualité améliorée selon les retours des utilisateurs.

Sur l'exercice budgétaire 2024, **131 510** repas et petits déjeuners ont été servis. (120 000 en 2023). L'objectif pour 2025 est d'atteindre les 50% de produits servis « normands » (produits, élevés ou transformés en Normandie) afin d'obtenir le label « *je mange normand dans mon lycée* ». En 2023, nous étions à 38%.

L'inflation des prix des denrées à un impact direct sur les dépenses c'est pourquoi la région a réévalué les tarifs à la rentrée de septembre 2024 afin d'en tenir compte.

## SERVICE ALO

Le service ALO représente les dépenses de fonctionnement de l'ensemble de la cité scolaire : le lycée, le GRETA, le Microlycée et le LP.

**Recettes : 790 492.18 €** (contre 858 860 € en 2023)

**Dépenses : 788 112.80 €** Euros (contre 977 834,79 € en 2023 et 747 269,48 € en 2022)

Le service clôture avec un résultat positif de **2 379.38€**.

Les principales recettes sont :

- la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par le Conseil Régional pour 2024 correspond à : **387 786 €**
- les ressources propres à hauteur de **277 163.50 €** telles que le reversement du LP pour 79 460€, la contribution aux charges communes du SRH à hauteur de 127 850€. La location de logements et de salles participe aux recettes à hauteur de 37 889.50€.

La crise de l'énergie et l'augmentation des coûts, ont entraîné un très lourd déficit sur le service ALO en 2023 qui avait clôturé sur 118 975 € (excédent de 2 379,38 € en 2024). Et ce malgré une subvention exceptionnelle de 20 776.16 € en octobre 2024 de la Région Normandie.

En 2024, les coûts de l'énergie, sont revenus à des niveaux plus supportables. Cependant, ce poste de dépenses représente presque 50 % des charges du service donc l'impact est très visible : 480 635 € en 2023 contre 344 556 € en 2024.

Le mode de calcul de la DGF est actuellement favorable à l'établissement car il prend en compte la moyenne des charges de viabilisation sur les 3 derniers exercices. Donc les exercices à coûts élevés entrent en ligne de compte bien que l'établissement paie son énergie sur des tarifs moindres aujourd'hui.

Ceci a permis de construire un budget 2025 permettant d'affecter plus de crédits qu'alloués par cette DGF au service Activités Pédagogiques, en atténuer son déficit prévisionnel et financer les projets de sortie. Cependant, cette répartition ne sera plus possible d'ici 2 ou 3 ans maximum.

Les coûts de reprographie des services administratifs et financiers représentent 21 612 €, en baisse sensible également.

L'entretien et la maintenance des bâtiments au travers de l'action des agents techniques ou des contrats obligatoires (prestations réalisées par des entreprises extérieures) mobilisent des crédits importants à hauteur de **243 000 €**.

Ces investissements humains et financiers permettent à l'établissement de maintenir ses installations en très bon état, d'être aux normes et d'avoir eu d'excellents retours du prévisionniste lors de la commission de sécurité incendie qui s'est déroulée fin 2024.

De plus, le lycée s'est aussi engagé à limiter sa consommation d'énergie par des travaux de remplacement d'équipements moins consommateurs d'énergie tels que les vidéo-projecteurs laser et les éclairages (relamping). De nombreux couloirs et circulations sont équipées de pavés Leds dans les bâtiments A, B, C, D, service restauration, la totalité du gymnase, le foyer et les 2 internats au bâtiment D, ainsi que les lampadaires extérieurs.

Entre 2023 et 2024, la consommation d'électricité a baissé de **52 925 kwh**. Au coût du kwh 2024 cela représente une économie de 11 643,50 €. Sur 3 ans, c'est encore plus flagrant, 120 430 kwh soit 26 495 €. Les efforts et investissements vont donc continuer en ce sens.

### LES AUTRES SERVICES :

- **VE : Vie de l'Elève**

Il s'agit du Fond Social Lycéen et de la Caisse de solidarité, qui viennent en aide aux familles en difficultés. L'absence d'assistante sociale entraîne des difficultés dans la gestion des dossiers et la prise en charge des difficultés rencontrées par les familles.

Recettes : 7 412,53 € (contre 6 538,08 € en 2023)

Dépenses : 7 412,53 €

- **SBN :**

Ce service retrace la gestion des bourses d'État pour les élèves du LGT, il doit être équilibré en dépenses et en recettes car il s'agit de crédits d'État délégués en fonction du nombre de parts de bourses, de primes d'internat. Il y avait **339 élèves boursiers recensés sur le LGT** à la dernière rentrée et **16 sur le micro-lycée**. Soit une moyenne de 1 233 € par bénéficiaire.

Depuis 2024, seuls les élèves boursiers du LGT et du micro-lycée sont suivis dans ce service. Les élèves boursiers du LP sont désormais suivis dans le budget de cet établissement suite à un changement de logiciel comptable. Ceci explique la baisse sensible de consommation de crédits entre les deux derniers exercices.

**Recettes : 437 387,57 €** (629 003,61 € en 2023 et 596 272,91 € en 2022)

**Dépenses : 437 387,57 €**

- **Micro lycée**

En 2024, les dépenses du micro lycée n'ont été réalisées qu'à hauteur de **6 140,65 €** soit à 19,64% essentiellement pour des sorties scolaires ou des activités. Le service clôture donc avec un résultat positif +2 359 €. L'équipe du micro-lycée est parvenue à obtenir un don de 20 000 € auprès de la fondation du roi Baudoin et ces crédits permettent de financer plusieurs projets, notamment des sorties dont la journée d'intégration.

**Recettes : 8 500 €** (9 200 € en 2023)

**Dépenses : 6 140,65 €** (7 996,83 € en 2023)

- **Amortissements « Opérations en Capital » (OPC)**

Les acquisitions réalisées dont le coût unitaire hors-taxes est supérieur à 800 Euros hors taxes. Il s'agit d'achats de matériels et équipements inscrits à l'inventaire de l'établissement

**Recettes : 0 €** (11 427,30 Euros en 2023)

**Dépenses : 7 801,98 €** (23 191,42 Euros en 2023)

Sur l'exercice 2024 plusieurs investissements ont été réalisés dont le document unique d'évaluation des risques professionnels (obligation réglementaire) pour 4 560 € et le remplacement d'une tourelle d'extraction de sorbonne pour l'évacuation des vapeurs des salles de sciences pour 3 241,98€.

## Analyse financière :

Le résultat budgétaire de l'exercice 2024 du LGT est déficitaire, il enregistre un résultat négatif de -22 900€.

L'établissement dégage une capacité d'autofinancement (CAF) de **469 627.13 €** (contre 472 577,40 € au 31/12/2023) (résultat de l'exercice ajusté en fonction du montant des amortissements réels).

Le stock alimentaire s'élève à : **7 936.96 €** (contre 9 980.54 € en 2023)

Les dépôts et cautionnements à : **9 780 €** (contre 9 551.05€ en 2023)

Le fonds de roulement au 31/12/2024 représente **88 jours** de fonctionnement contre 75 en 2023. Il permet à l'établissement de faire face à ses obligations.

Le montant du fonds de roulement diminue mais le nombre de jours de fonds de roulement augmente. La raison est due au fait que les coûts de l'énergie sont revenus à des niveaux plus supportables et que conséquemment le montant d'une journée de fonctionnement a donc diminué sensiblement. Le calcul étant le montant des charges décaissables divisé par 360 jours.

Le besoin en Fonds de roulement (BFdR) s'établit à – **190 787.35 €** (contre 180 142.51 € en 2023) donc la trésorerie est supérieure au fonds de roulement. Il s'agit d'avances perçues par le lycée et non encore utilisés (versements des familles pour voyages scolaires, subventions Erasmus ou crédits d'Etat)

La trésorerie s'élève à **678 414.48 €**

Le taux moyen de charges à payer est de 0.98% charges constatées sur l'exercice mais payées sur le suivant (factures transmises après la clôture de l'exercice 2024).

Le taux de non recouvrement est de **7.18%**. Il s'agit du rapport entre les recettes constatées et les encaissements effectifs. En établissement scolaire, cela concerne essentiellement les créances de demi-pension.

Au 31/12/24, le montant global des factures d'hébergement impayées était de 24 806,63 € contre 17 910,71 € un an auparavant. Une augmentation sensible qu'il conviendra de surveiller. Les créances contentieuses (transmises à un huissier) en cours de recouvrement représentaient un montant total de 15 957,25 € contre 10 090,05 € au 31/12/23.

A l'issue des échanges, le Proviseur sollicite les membres du Conseil d'Administration pour l'adoption sans réserve du compte financier 2024 du lycée général et technologique :

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 21

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 21

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

**T**

**Acte n° 2025/60**

***Le compte financier 2024 du lycée général et technologique est adopté sans réserve à l'unanimité des membres présents***

## 2. Affectation du Résultat au Fond de Roulement

Le Proviseur soumet au vote des membres du Conseil d'Administration l'affectation du résultat de l'exercice 2024

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 21

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 21

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

**Acte n° 2025/58**

***La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents NT***

## 3. Remises gracieuses

M. Marmol sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation d'accepter les remises gracieuses pour les dossiers suivants.

Créances sur l'exercice 2024, 1er trimestre 2024/25 (sept/déc) pour un total de **187.82€** pour un élève inscrit au forfait DP4 mais qui n'a pas mangé et ensuite a été mis en externe.

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 21

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 21

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

**NT**

**Acte n°2025/65**

***La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents***

#### 4. Acceptation de dons et legs :

M. Marmol sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation d'accepter les dons suivants :

L'association Chœur Freedom, présidée M. Stéphane LavaL, souhaite faire un don au lycée de 150 € pour participer aux activités pédagogiques artistiques.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 21	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 21	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

NT

Acte n° 2025/62

*La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents*

Le GRETA Portes Normandes et Côtes Normandes de Flers souhaite faire un don de matériel informatique (D3E) auprès de la recyclerie Les Fourmis Vertes, de Landisacq.

Il s'agit des équipements suivants :

- Ordinateurs portables défectueux ou obsolètes (+10 ans) : 10
- Ordinateurs fixes défectueux ou obsolètes (+10 ans) : 60
- ÉCRANS défectueux ou obsolètes : 20
- Imprimantes défectueuses : 20
- Serveurs défectueux ou obsolètes (+15 ans) : 5

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 21	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 21	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

NT

Acte n° 2025/61

*La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents*

#### C. CONVENTIONS – CONTRATS

Monsieur Marmol agent-comptable gestionnaire sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le proviseur de signer les conventions et contrats suivants pour le Lycée Général et technologique.

- **Marché Copieurs :**

Une consultation a été effectuée (jusqu'au 04 avril 2025) sur le site de l'AJI pour la publication d'un marché sur 4 ans pour la location et la maintenance de 3 copieurs de bureau pour les vies scolaires (D et E) et le CDI ainsi que de 3 photocopieurs pour remplacer ceux qui arrivent en fin de contrat en salle de professeurs du A et E ainsi que celui de l'administration au Bâtiment E (de marques Xérox et Toshiba). Voir règlement de consultation. L'étude des offres sera présentée à la commission d'appel d'offre courant mai 2025 pour une installation en juillet 2025.

La proposition est soumise aux votes :

Votants : 21	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 21	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2025/55

*La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents T*

#### D. LOGEMENTS :

- **Répartition des logements en NAS par emploi**

Monsieur l'Agent comptable présente aux membres du Conseil d'Administration la répartition des logements de fonction pour les personnels logés par Nécessité Absolue de Service au sein de la structure (personnel d'intendance affecté à la rentrée 2025 et personnel de direction). Les logements concernés sont situés au bâtiment H et K.

La proposition est soumise au vote des membres du Conseil d'Administration

Votants : 21	Abstentions :	Bulletins nuls : 0
Pour : 21	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2025/56

*La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents. NT*

### III – ORGANISATION SCOLAIRE

#### A. REPARTITION DE LA DOTATION HORAIRE GLOBALE 2025-2026 :

Le Proviseur rappelle que la DHG n'a pas été votée lors du précédent CA.

Il rappelle le nombre d'heures d'enseignement allouées par semaine. Suite aux audiences demandées par les représentants de l'établissement auprès des services du Rectorat, certaines modifications ont été effectuées.

M. le proviseur indique aussi qu'une modification a été apportée en lettre avec un BMP en moins de 6h suite à une demande de congés de formation.

#### VOTE

Le projet de ventilation des heures de la DHG 2025-2026 et la gestion des écarts présentés par Monsieur le Proviseur est ensuite soumis aux votes :

Votants : 21	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 21	Contre :	Refus de prendre part au vote : 0	T

#### Acte n° 2025/54

***La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.***

- **Convention Stages de Seconde :**

Convention relative à l'organisation des Stage de 2nde : Convention de stage pour une séquence d'observation en milieu professionnel pour les élèves de 2nde du **16 au 27 juin 2025**. L'objectif est une meilleure connaissance du monde professionnel après une analyse sur le terrain, ce qui devrait permettre aux enfants de mieux préparer leur projet d'orientation.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 21	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 21	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

#### Acte n° 2025/52

**La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents**

#### B. PRESENTATION DU PRE RAPPORT D'EVALUATION

Monsieur le proviseur invite les évaluateurs, M. Jacono (-IA-IPR d'Histoire) et M. Ratzel (principal du collège Descartes du Havre), à présenter aux membres du Conseil d'Administration le pré-rapport d'évaluation externe qu'ils ont rédigé avec leur collègue Mme Brénéol (IEN Lettres-Histoire-géographie), suite à la visite effectuée dans l'établissement le 16 décembre 2024.

Tout d'abord, M. Jacono rappelle que tous les établissements sont évalués dans un cycle de 5 ans. Il précise qu'il s'agit d'une photographie à un instant « T » et qu'une grille de lecture est imposée. Elle consiste en 4 domaines précis :

- Apprentissages et parcours des élèves
- Vie et bien être de l'élève et climat scolaire
- Acteurs, fonctionnement et stratégie de l'établissement
- L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial

Et regroupant chacun 3 parties distinctes avec les points forts, les points d'attention et les recommandations.

L'accent est mis sur l'offre étendue de spécialités rares au niveau de l'Académie et du département, qui représente un facteur important d'attractivité.

### IV – QUESTIONS DIVERSES

Les représentants des élèves ont demandé s'il était possible de prévoir une hausse du budget financier alloué à la musique.

Monsieur l'Agent-comptable a expliqué aux membres du CA qu'il avait rencontré cette semaine M. Pérez, professeur d'éducation musicale, afin de lui proposer de présenter un projet en fonction des besoins spécifiques en équipements pour l'enseignement musical. Celui-ci sera étudié afin de voir que sont les financements possibles.

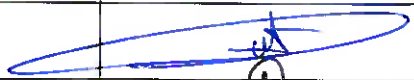





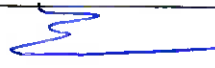
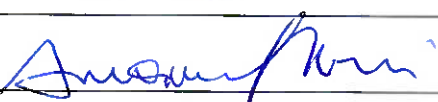





**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35**

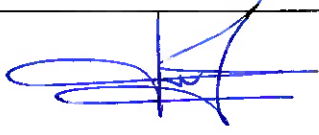
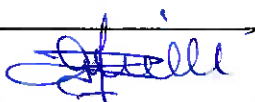
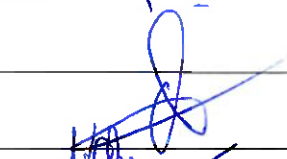
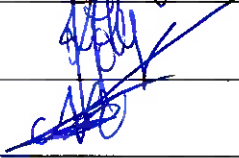


**LISTE D'EMARGEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE 2024 – 2025**

**ARISTIDE BRIAND EVREUX**

**Le mardi 29 AVRIL 2025**

NOM PRENOM	Fonctions	EMARGEMENT
M. DIOT Jean-Michel	Proviseur	
M. MARTIN Guillaume	Proviseur Adjoint	
M MARMOL Willy	Gestionnaire	
Mme VOGEL Annie	DDFPT	
Mme GHALI Lila	CPE	
M. NARANCITCH Camille	Représentant de la collectivité de rattachement	
Mme TREMEL Emmanuelle	Représentante de la collectivité de rattachement	en visio
Mme CASTELNAU Caroline	Représentante de la Commune	
M. MABIRE Arnaud	Représentant de l'EPN	
M. DELANOE Laurent	Personnalité qualifiée	
Mme FOSSEY Alexandra	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M GAUDRE Benjamin	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme ESPINASSE Claire	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	Excusée
Mme GHINASSI Annamaria	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M LEPETIT Martin	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
M. CARETTE Olivier	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme CARIDROIT Tiphanie	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme BARGE Maryline	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
Mme DELABARRE Sophie	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	

Mme CHABRIDON Karine	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
M JEAN-PIERRE Frédéric	Représentant des parents d'élèves	
Mme KHERIS Rachda	Représentante des parents d'élèves	
Mme LEGENTY Nathalie	Représentante des parents d'élèves	
Mme DARRAIDOU BRIDEL Corinne	Représentante des parents d'élèves	
Mme JOLY Karine	Représentante des parents d'élèves	
M NIEBORAK Alexandre	Représentant des élèves	
OMOTOSO David	Représentante des élèves	
Mme AKDAG Adilé	Représentante des élèves	
M HUBLIER Antoine	Représentant des élèves	
M JOSEPH Stéphane	Représentant des élèves	
<b>SUPPLEANTS</b>		
Mme PIEL Alexandra	Représentante de la collectivité de rattachement	
Mme BAKI Gisèle	Représentante de la collectivité de rattachement	
Mme LEON Patricia	Représentante de la Commune	
M ERRAMMACH Youssef	Représentant de la Commune	
M. PEREZ Matthias	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme LEGROS Marion	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme MOREAU Frédérique	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme BOUTTIER Catherine	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
Mme GENEIX LEGRET Marie	Représentante des personnels d'enseignement et d'éducation	
M. CATTAN Thierry	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
M BOURGEAIS Bruno	Représentant des personnels d'enseignement et d'éducation	
MME BRAZ Paula	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
MME DUTRY Peggy	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	

MME DELAHAYE Mylène	Représentante des personnels administratifs, sociaux, de santé, techniques, ouvriers et de service	
Mme LARADJI Dora	Représentante des parents d'élèves	
Mme LEVERT Sophie	Représentante des parents d'élèves	
Mme SAINTJEAN Laëtitia	Représentante des parents d'élèves	
Mme FILALI Christelle	Représentante des parents d'élèves	
Mme REKIK Laëtitia	Représentant des parents d'élèves	
Mme BLANCHE Ilona	Représentante des élèves	